

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LAC-SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 541-2022

**AVIS** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville :

**Que** lors de la séance tenue le 7 mars 2022, le conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du Règlement #541-2022 modifiant le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les dispositions concernant les dispositions générales;
- Ajouter des dispositions concernant les normes de conformité aux marges et aux distances de dégagement;
- Modifier certaines dispositions afin de permettre la construction de bâtiment accessoire à certaine condition;
- Modifier les dispositions pour les emplacements transversaux afin de réduire la marge avant à l'intérieur de la cour avant secondaire;
- Abroger certaines dispositions concernant l'élevage d'animaux;
- Modifier les dispositions particulières au territoire d'intérêt faunique afin d'ajuster la bande de protection;
- Modifier les dispositions concernant les mini-maisons;
- Ajouter des dispositions pour l'utilisation de conteneur comme bâtiments accessoires à des fins agricoles;
- Ajouter des dispositions concernant la reconnaissance de situations de faits;
- Modifier la grille des spécifications de la zone 47V afin d'enlever l'usage agricole
- Modifier la grille des spécifications de la zone 204 Pr-2;
- Créer une zone de villégiature 38-1V à même une partie de la zone 38F afin de régulariser et permettre la villégiature;

Que le règlement #541-2022 sera officiellement en vigueur le 8 mars 2022;

**Que** le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Hébertville situé au 351 Rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau.

Donné à Hébertville, ce 10<sup>lème</sup> jour du mois de mars deux mille vingf-deux.

Sylvain Lemay Directeur général et Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 mars 2022.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier